



ÊTRE
DÉCOUVREURS

OFFRE D'EMPLOI

Ouvrier certifié d'entretien

Service des ressources matérielles
École secondaire De Rochebelle

- Salaire de 25,63 \$ de l'heure + prime de 10%
- Poste régulier à temps plein (38h45/semaine)
- Horaire de travail : 7 h 15 à 12 h et 13 h à 16 h du lundi au vendredi

VOTRE RÔLE

Effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de transformation relevant de plusieurs métiers du bâtiment :

- Effectuer des travaux d'entretien général tels que la réparation ou la réfection de bâtiments, d'installations sanitaires et d'installations mécaniques simples;
- S'occuper de l'entretien préventif de l'équipement;
- Coordonner des travaux effectués par des ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe.



VOTRE PROFIL

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une des spécialités du bâtiment appropriées à la classe d'emplois;

Ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation reconnue par l'autorité compétente, et avoir huit (8) années d'expérience pertinente;

Ou posséder une qualification officielle équivalente, appropriée à la classe d'emplois et délivrée par un organisme reconnu et avoir en plus quatre (4) années d'expérience pertinente. Dans le cas où cette qualification requiert moins de quatre (4) périodes d'apprentissage, avoir en plus une (1) année d'expérience pertinente pour compenser chaque période manquante;

- Être titulaire d'un certificat de qualification approprié à la fonction, en l'occurrence un certificat de compétence de COMPAGNON charpentier-menuisier ou d'un autre métier pertinent émis par la Commission de la construction du Québec;
- Avoir accès à un véhicule automobile et détenir un permis de conduire valide;
- Avoir des connaissances pratiques en entretien des systèmes de ventilation, de climatisation et de mécanique du bâtiment serait un atout.



VOS CONDITIONS

- Poste régulier à temps plein;
- 38h45 heures par semaine;
- Horaire de 7h15 à 16h du lundi au vendredi;
- Salaire de 25,63 \$ de l'heure + prime de 10 %;
- Entrée en fonction immédiate.



VOS AVANTAGES

- 4 semaines de vacances payées par année;
- 18 jours de congés fériés offert, dont 2 semaines pour les vacances de Noël;
- Horaire de jour favorisant un équilibre travail – vie personnelle;
- Régime de retraite, assurances collectives et avantages sociaux concurrentiels;
- Programme de santé et mieux-être pour vous et votre famille;
- Formation et développement des compétences offerts.

POSTULEZ ICI



Abonnez-vous
à notre alerte-emploi

